

Kinshasa, 12 octobre 2012

Pacte linguistique entre l'Arménie et la Francophonie

**Allocution de
S. E. M. Abdou Diouf, Secrétaire général de la Francophonie**

La République d'Arménie est membre associé de l'Organisation internationale de la Francophonie depuis 2008 seulement, que déjà nous venons de signer un pacte linguistique. C'est la quatrième de l'histoire de la Francophonie. Ceci témoigne éloquemment de l'engagement de la République d'Arménie en faveur de la Francophonie, de ses valeurs et de la langue française.

Ce pacte a été discuté avec la plus grande attention. Tant du côté de l'Organisation internationale de la Francophonie et des opérateurs que de la part du gouvernement arménien. Ce n'est pas qu'il ait été difficile de trouver des terrains d'entente, non, c'est tout simplement que toutes les parties en présence ont très bien compris la portée de leur engagement respectif et l'importance de ce pacte pour le renforcement de l'usage de la langue française sur le territoire arménien. Ils ont pris le temps de bien peser la profondeur de leur engagement avant de donner leur accord. Ceci est tout à leur honneur.

Déjà, depuis son adhésion à la Francophonie, l'Arménie, de sa propre initiative, avait posé plusieurs gestes conséquents en lien avec son appartenance nouvelle à la grande famille francophone. Dans plusieurs domaines, le gouvernement arménien n'a pas attendu pour agir. La signature de ce pacte linguistique lui permet cependant de passer à une nouvelle étape structurante de son engagement en faveur de la langue française.

Je me plais à rappeler que les pactes linguistiques s'appuient d'abord et avant tout sur l'engagement ferme des Etats. Ils font appel à l'action concertée de l'Organisation internationale de la Francophonie et de différents opérateurs tels l'Agence universitaire de la Francophonie, TV5 Monde et l'Association internationale des maires francophones comme c'est le cas ici. Chacun agissant selon ses compétences, il apporte sa pierre à la construction de l'édifice. C'est cette action concertée et concentrée dans le temps sur un territoire qui donne toute sa force et son impact aux pactes linguistiques.

Chaque pacte linguistique est unique. Il correspond aux besoins de l'Etat signataire, au rythme qu'il est en mesure de soutenir et à la capacité d'agir des partenaires institutionnels de la Francophonie. Celui que nous venons de signer avec l'Arménie s'intéresse à l'éducation, à la culture, aux communications, à l'action de l'Arménie afin de faire rayonner le français sur la scène internationale et au tourisme. Ce sont des domaines dans lesquels l'Arménie avait déjà posé des gestes significatifs. Le pacte linguistique lui permettra de pousser encore plus loin son action en s'appuyant sur des partenaires de premier ordre comme le démontre la signature de la Convention de partenariat relative à la formation au et en français dans la diplomatie et la fonction publique arménienne à laquelle il a été procédé tout à l'heure. Je profite d'ailleurs de l'occasion qui m'est offerte pour féliciter aussi la République socialiste du Vietnam qui vient, elle aussi de signer une

telle convention.

Dans quelques jours, les chefs d'Etat et de gouvernement de la Francophonie se prononceront sur une politique intégrée de promotion de la langue française. Ce sera une première en Francophonie. Cette politique guidera nos actions au cours des prochaines années en matière de promotion de la langue française dans ce monde globalisé qui ne cesse de modifier les équilibres traditionnels. Le projet de politique proposé place les Etats et les gouvernements membres de la Francophonie au centre de l'action. Elle reconnaît leur responsabilité et leur rôle essentiel et unique en matière de rayonnement de la langue française. La République d'Arménie l'a bien compris et nous ne pouvons que l'en féliciter.

Je vous remercie.